

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis tenue le 13 mai 2020 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC, située au 300, avenue du Sanatorium à Mont-Joli ainsi que par téléconférence et visioconférence, à compter de 19 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance par téléconférence

SONT PRÉSENTS :

MMES	Maité Blanchette Vézina	Sainte-Luce
	Sonia Bérubé	La Rédemption
	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Carolle-Anne Dubé	Métis-sur-Mer
MM.	Bruno Paradis	Price
	Ghislain Michaud	Price
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Rodrigue Roy	Grand-Métis
	Gilles Laflamme	Padoue
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Michel Côté	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Martin Reid	Saint-Octave-de-Métis
	Maurice Chrétien	Sainte-Jeanne-D'Arc
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
André Lechasseur	Saint-Donat	

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Gagnon, directeur général adjoint, Mme Judith Garon, directrice de l'administration et des finances et Mme Karen Jean de la firme Mallette.

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance à huis clos ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 2020-05-089 Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

A. GESTION

1. Ouverture et présences de la séance par téléconférence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2020
 - a. Adoption
 - b. Suivi
4. Première période de questions

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Renouvellement de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État
6. Ententes en incendie

- 6.1 SUMI
- 6.2 Sauvetage nautique
 - 6.2.1 Entente Sainte-Luce
 - 6.2.2 Entente Métis-sur-Mer
- 6.3 Ravitaillement en air
- 6.4 Compresseur pour les services incendie
- 7. Projet de développement de sentiers de vélo de montagne
 - 7.1 Aménagement de pistes de vélo de montagne dans la municipalité de Saint-Donat au Mont-Comi
 - 7.2 Demande de financement pour l'analyse du potentiel de développement des sentiers de vélo sur les TPI dans le secteur du Mont-Comi
- 8. Réglementation sur l'abattage d'arbres
- 9. Avis à la CPTAQ relatif à des travaux sur la route 132 à Grand-Métis

C. ADMINISTRATION

- 10. Autorisation au directeur général d'aller en appel d'offres pour les services en évaluation municipale
- 11. Dépôt des états financiers préliminaires de la MRC
- 12. Adoption des états financiers des TNO
- 13. Équipement pour le génie civil
- 14. Nomination du représentant de la MRC au sein du comité incendie de la CAUREQ
- 15. État de situation concernant l'ouverture des bureaux de la MRC

D. DIVERS

- a) Travaux d'entretien, cours d'eau Petit-Métis, branche 8
- b) Autorisation de signature de documents pour travaux dans un cours d'eau
- c) Demande à portée collective
- d) Travailleur de rang
- e) Motion de félicitations pour le TAC de La Mitis
- f) Projet La Ruche

E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 16. Fonds Régions et ruralité
 - 16.1 Soirée reconnaissance de la Chambre de commerce
 - 16.2 Demande PM 150 de Saint-Gabriel
- 17. Projet éolien Lac Alfred
 - 17.1 Suivi
 - 17.2 États financiers 2019 Énergie Renouvelable de La Mitis, Lac Alfred, S.E.C.
 - 17.3 États financiers 2019 9305-2777 Québec Inc.
- 18. Projet éolien La Mitis
 - 18.1 Suivi
 - 18.2 États financiers 2019 Énergie Renouvelable de La Mitis, S.E.C.
 - 18.3 États financiers 2019 9230-7156 Québec Inc.
 - 18.4 Autorisation de verser le 2^e versement des redevances aux municipalités
- 19. Programme d'aide d'urgence aux PME
- 20. Service d'accompagnement des entreprises et organismes au virage numérique

F. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 15 avril 2020

a) Adoption

C.M. 20-05-090

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2020 tel que présenté.

b) Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du procès-verbal du 15 avril 2020.

4. Première période de questions

Il n'y a pas de questions.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Renouvellement de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

C.M. 20-05-091

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Ressources naturelles et de la Faune et la ministre des Affaires municipales et des Régions, alors en fonction, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont signé, le 24 septembre 2008, une entente de principe sur la décentralisation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE le 23 juin 2009, le gouvernement a approuvé, par le décret n° 858-2009, publié à la Gazette officielle du Québec le 8 juillet 2009, un programme relatif à une délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités régionales de comté, conformément aux articles 17.13 et suivants de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ, chapitre. M-25.2);

CONSIDÉRANT QUE le 23 juin 2009, le gouvernement a pris le décret n° 859-2009, publié à la Gazette officielle du Québec le 8 juillet 2009, visant à confier, par entente, à des MRC des pouvoirs et des responsabilités de la ministre des Ressources naturelles en matière de gestion de l'exploitation du sable et du gravier, conformément aux articles 10.5 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), à l'exception des pouvoirs prévus aux articles 142.0.1 et 142.0.2 de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1);

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation

du territoire et le préfet de la MRC de La Mitis ont signé pour une durée de cinq (5) ans, une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État qui est entrée en vigueur le 24 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministre délégué aux Mines, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le préfet de la MRC de La Mitis ont signé un avenant pour prolonger cette entente dont l'échéance a été ainsi portée au 23 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE les décrets n° 858-2009 et n° 859-2009 ainsi que l'entente de délégation prévoient que l'entente de délégation peut être renouvelée;

CONSIDÉRANT QUE les ministres et la MRC de La Mitis désirent que l'entente de délégation soit renouvelée pour une durée de 7 mois et 7 jours se terminant le 31 mars 2021.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par Mme Maité Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil de la MRC de La Mitis accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres de l'État;
- **QU'**il autorise M. Bruno Paradis, préfet, à signer l'Avenant à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

6. Ententes en incendie

6.1 SUMI

Ce point est remis à une séance ultérieure.

6.2 Sauvetage nautique

6.2.1 Entente Sainte-Luce

Ce point est remis à une séance ultérieure.

6.2.2 Entente Métis-sur-Mer

Ce point est remis à une séance ultérieure.

6.3 Ravitaillement en air

Ce point est remis à une séance ultérieure.

6.4 Compresseur pour les services incendie

Ce point est remis à une séance ultérieure.

7. Projet de développement de sentiers de vélo de montagne

7.1 Aménagement de pistes de vélo de montagne dans la municipalité de Saint-Donat au Mont-Comi

C.M. 20-05-092

CONSIDÉRANT QUE le vélo de montagne est en plein essor au Québec. Plusieurs facteurs expliquent cet essor dont principalement l'évolution dans l'aménagement des sentiers en tant que tel, l'aménagement de sentiers 2.0. Les sentiers sont maintenant beaucoup plus accessibles, ludiques et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un engouement dans la population qui pourrait entraîner une augmentation de la clientèle potentielle pour la municipalité de Saint-Donat le secteur du Mont-Comi à l'extérieur de la saison hivernale. De plus, les développements récents à Rimouski (été 2019) vont contribuer à créer une plus grande communauté de vélo de montagne qui voudra naturellement progresser dans leur activité. En ce sens, le momentum est bien choisi pour débiter les développements dans la municipalité de Saint-Donat au Mont-Comi.

CONSIDÉRANT QUE ce projet présente un fort potentiel de rayonnement sur l'ensemble du territoire de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la requête cadre avec les priorités identifiées au plan stratégique 2020-2022 de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Maïté Blanchette Vézina, appuyée par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de soutien financier et d'accorder un montant de 40 000 \$ à l'organisme Les Sentiers du Mont-Comi pour la réalisation d'aménagement de pistes de vélo de montagne.

QUE les sommes d'argent soient prises à même le fonds « Développement La Mitis » dans le volet « fonds régional ».

7.2 Demande de financement pour l'analyse du potentiel de développement des sentiers de vélo sur les TPI dans le secteur du Mont-Comi

C.M. 20-05-093

CONSIDÉRANT QUE la montagne du Mont-Comi est la plus haute montagne à l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la station de ski du Mont-Comi dispose d'un télésiège permettant la remontée des vélos en période estivale;

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement un engouement important au Québec pour la pratique du vélo de descente et que la station de ski du Mont-Comi a déjà signifié son intérêt à s'inscrire dans le développement de ces activités afin de consolider ses activités pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le bloc TPI adjacent à la station de ski du Mont-Comi présente un potentiel important pour la pratique de cette activité et qu'il y a lieu d'harmoniser les usages sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable de positionner La Mitis à titre de destination pour la pratique du vélo de descente au Québec afin de bénéficier des retombées de cette activité.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité par le Conseil des maires:

- **D'**autoriser une aide financière de 15 000 \$ afin de financer l'élaboration d'un plan de développement pour la pratique du vélo de descente sur le bloc TPI de Saint-Gabriel adjacent au Mont-Comi;
- **QUE** le montant de 15 000 \$ soit pris à même le fonds Régions et ruralité dans le volet « initiatives régionales »;
- **D'**autoriser le directeur général à signer les documents et convenir des ententes afin de mener ce projet à terme.

8. Réglementation sur l'abattage d'arbres

M. Marcel Moreau présente les objectifs poursuivis pour régler l'abattage d'arbres en forêt privée qui sont des enjeux importants pour les municipalités :

- Maintien de la biodiversité et de corridors écologiques;
- Développement durable des ressources, notamment la matière ligneuse;
- Préservation du potentiel acéricole d'érablières;
- Rétention du ruissellement et protection de l'encadrement visuel des talus à pente forte;
- Atténuation de l'apport en sédiments et protection de l'encadrement visuel des rivières à saumon;
- Conservation du paysage dans les corridors panoramiques touristiques;
- Protection d'un couvert forestier dans les principaux sites d'activités récréatives extérieures;
- Protection d'un couvert forestier dans les secteurs de villégiature;
- Prévenir la poudrière le long de certaines routes.

À cet effet, les élus conviennent d'aller de l'avant pour la mise en place d'une réglementation uniforme pour l'ensemble du territoire.

9. **Avis à la CPTAQ relatif à des travaux sur la route 132 à Grand-Métis**

C.M. 20-05-094

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour des travaux de reconstruction d'un ponceau à Grand-Métis;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* la MRC doit émettre une recommandation à la CPTAQ à l'égard d'une demande d'autorisation formulée par un ministère;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la MRC doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA ainsi qu'aux orientations d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne des travaux qui seront coordonnés par le Ministère des Transports du Québec pour remplacer un ponceau et aménager une voie de déviation temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée est de très faible dimension, soit 0,47 hectare;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux n'empêcheront pas les propriétaires voisins à poursuivre l'exploitation de leurs terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux n'aura aucun impact sur les distances séparatrices relatives aux odeurs;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'affectera pas l'homogénéité du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne peuvent être réalisés ailleurs que sur le site visé;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux visent à résoudre un problème de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse réalisée par l'aménagiste de la MRC démontre que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M, Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité:

- 1° De donner un avis favorable à la demande d'autorisation du Ministère des Transports du Québec (dossier 427 759);
- 2° De déclarer que ce projet s'avère conforme au schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

3° De renoncer aux délais pour présenter des observations additionnelles ou demander une rencontre.

C. ADMINISTRATION

10. Autorisation au directeur général d'aller en appel d'offres pour les services en évaluation municipale

C.M. 20-05-095

CONSIDÉRANT QUE la MRC est l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour l'ensemble des municipalités et villes de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel pour les services d'évaluation se termine au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire aller en appel d'offres public afin d'offrir un contrat à une firme privée pour ses services d'évaluation.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à débiter le processus d'appel d'offres en évaluation foncière.

11. Dépôt des états financiers préliminaires de la MRC

Mme Karen Jean de la firme Mallette dépose les états financiers préliminaires de la MRC de La Mitis pour l'année se terminant le 31 décembre 2019.

12. Adoption des états financiers des TNO de La Mitis

C.M. 20-05-096

Il est proposé par M. Ghislain Michaud, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité d'approuver les états financiers des TNO de La Mitis pour l'année 2019, tels que préparés par la firme Mallette et présentés par Mme Karen Jean.

13. Équipement pour le génie civil

C.M. 20-05-097

CONSIDÉRANT QUE la grande quantité de chantiers que le service de génie civil devra gérer au cours de la saison 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'exécution du travail de façon professionnelle nécessite des équipements à la fine pointe de la technologie;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Cansel a fait une offre à la MRC pour des GPS usagés n'ayant été utilisés qu'à l'intérieur des classes de l'Université Laval.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. André Lechasseur, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de deux GPS à la compagnie Cansel.

14. Nomination du représentant de la MRC au sein du comité incendie de la CAUREQ

C.M. 20-05-098

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité de nommer M. Robert Roger à titre de représentant de la MRC de La Mitis pour siéger au sein du comité de gestion incendie de la CAUREQ.

15. État de situation concernant l'ouverture des bureaux de la MRC

M. Claude Gagnon informe les élus des orientations prises par la direction de la MRC pour la gestion des ressources humaines en considérant la situation régionale avec la crise de la COVID-19.

D. DIVERS

a) Travaux d'entretien, cours d'eau Petit-Métis, branche 8

C.M. 20-05-099

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis s'est vue confier la compétence exclusive sur son territoire en vertu des articles 103 à 110 de la loi sur les compétences municipales (LQ, 2005 chapitre 6) en vigueur depuis le 1er janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE les articles 104 et 106 de cette loi autorisent la MRC à réaliser des travaux permettant, la création, d'aménagement et l'entretien de cours d'eau. Ainsi que d'adopter une réglementation pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens concernés ont été avisés et consultés avant la réalisation des travaux. (dans la situation actuelle Covid 19, par téléphone).

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Maurice Chrétien, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité de décréter la réalisation des travaux d'entretien sur le cours d'eau branche 8 du cours d'eau Petit-Métis.

Le cours d'eau actuel avec sa conception d'origine, pente 1/1, avec 3 pieds minimum au fond devra se conformer le plus possible au plan et devis titré : Cours d'eau Petit-Métis, branche 8 dessins numéro : B1M-900-011-9055-SK01. Le but de l'intervention est de rétablir, dans la section de travaux projetée, le drainage agricole des terres contiguës.

La réalisation des travaux sera surveillée par le coordonnateur en cours d'eau, M. Cédric Charest. Suite à la réalisation complète et conforme des travaux, un avis de réalisation des travaux sera acheminé au MDDELCC.

b) Autorisation de signature de document pour travaux dans un cours d'eau

C.M. 20-05-100

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis s'est vue confier la compétence exclusive sur son territoire en vertu des articles 103 à 110 de la loi sur les compétences municipales (LQ, 2005 chapitre 6) en vigueur depuis le 1er janvier 2006.

CONSIDÉRANT QUE les articles 104 et 106 de cette loi autorisent la MRC à réaliser des travaux permettant, la création, d'aménagement et l'entretien de cours d'eau. Ainsi que d'adopter une réglementation pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser le coordonnateur en cours d'eau M. Cédric Charest à signer toute demande nécessaire à l'obtention des autorisations requises à la réalisation des travaux en cours d'eau.

c) Demande à portée collective

M. Marcel Moreau avise les membres du Conseil que la CPTAQ a rendu une réponse positive à la demande à portée collective.

d) Travailleur de rang

M. Marcel Moreau informe les élus de l'état d'avancement du dossier de travailleur de rang, dont le but est d'aider les agriculteurs vivant une détresse psychologique. Deux ressources seront engagées pour le Bas-Saint-Laurent, dont l'une qui aura son bureau dans la MRC de La Mitis. La ressource sera installée dans les bureaux administratifs de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage.

e) Motion de félicitations pour le TAC de La Mitis

C.M. 20-05-101

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité d'adresser des félicitations à l'équipe du TAC de La Mitis pour son excellent travail qui a d'ailleurs été souligné à l'Assemblée nationale par M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia.

f) Projet La Ruche

M. Bruno Paradis informe les élus que le projet « Propage l'entraide dans La Mitis » de La Ruche a connu un franc succès. En date d'aujourd'hui, l'objectif atteint est de 106 %. Desjardins offrira donc une bonification de 25 000\$. De son côté, dans le but de soutenir Moisson Mitis dans sa mission essentielle, la MRC de La Mitis versera un montant supplémentaire de 10 000 \$, en ajout au 5 000 \$ initial. M. Paradis remercie tous les généreux donateurs.

E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. Fonds Régions et ruralité

16.1 Soirée reconnaissance de la Chambre de commerce

C.M. 20-05-102

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations du plan stratégique de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la requête cadre avec les priorités identifiées au plan stratégique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Maité Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité :

- d'accorder un soutien financier de 2 000 \$ à la Chambre de commerce Mont-Joli-Mitis pour l'organisation de la soirée *Hommage aux bâtisseurs*.
- **QUE** le montant de 2 000 \$ soit pris à même le fonds Régions et ruralité, dans le volet « initiatives régionales ».

16.2 Demande PM 150 de Saint-Gabriel

C.M. 20-05-103

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté en novembre 2018 une politique d'investissement « Développement La Mitis » et que cette dernière établit les paramètres d'octroi de financement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel a déposé au Conseil des maires la résolution 2020-05-90 demandant à la MRC de considérer ce projet dans le montant qui lui est réservé dans le volet PM 150;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères du volet PM 150.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'octroyer à la municipalité de Saint-Gabriel une aide financière de 1 000 \$ pour son projet de rue piétonnière sur la rue Berger à partir du montant qui lui est réservé dans le volet PM 150.

17. Projet éolien Lac Alfred

17.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien Lac Alfred.

17.2 États financiers 2019 Énergie Renouvelable de La Mitis, Lac Alfred, S.E.C.

Mme Karen Jean de la firme Mallette présente les états financiers 2019 d'Énergie Renouvelable de la Mitis, Lac Alfred, S.E.C.

17.3 États financiers 2019 9305-2777 Québec Inc.

Mme Karen Jean de la firme Mallette présente les états financiers 2019 de 9305-2777 Québec Inc.

18. Projet éolien La Mitis

18.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien La Mitis.

18.2 États financiers 2019 Énergie Renouvelable de La Mitis, S.E.C.

Mme Karen Jean de la firme Mallette présente les états financiers 2019 d'Énergie Renouvelable de la Mitis, S.E.C.

18.3 États financiers 2019 9230-7156 Québec Inc.

Mme Karen Jean de la firme Mallette présente les états financiers 2019 de 9230-7156 Québec Inc.

18.4 Autorisation de verser le 2^e versement des redevances aux municipalités

C.M. 20-05-104

Il est proposé par M. Ghislain Michaud, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser le 2^e versement des redevances aux municipalités.

19. Programme d'aide d'urgence aux PME

C.M. 20-05-105

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis en place un programme d'aide d'urgence pour les PME dans le cadre du COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe de 646 101 \$ est mise à la disposition des entreprises de la MRC pour leur venir en soutien;

CONSIDÉRANT QUE cette enveloppe budgétaire risque d'être épuisée rapidement puisque 65% de l'enveloppe disponible a déjà été accordée à ce jour et qu'autant de besoins financiers sont à prévoir, particulièrement dans un contexte de relance des activités des entreprises.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité d'adresser une demande d'aide supplémentaire au ministre de l'Économie, M. Pierre Fitzgibbon afin qu'une somme additionnelle d'un minimum de 400 000 \$ soit octroyée à la MRC de La Mitis dans le cadre du programme de mesure d'urgence aux PME pour soutenir la relance de ses PME affectées par la pandémie du Covid-19.

20. Service d'accompagnement des entreprises et organismes au virage numérique

C.M. 20-05-106

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des entreprises de La Mitis subissent des pertes importantes en lien avec la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces entreprises sont fermées temporairement car elles ne peuvent recevoir de clientèle dans leur établissement;

CONSIDÉRANT QUE le virage numérique peut représenter une solution intéressante pour plusieurs entreprises afin de répondre à leur clientèle.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Maïté Blanchette Vézina, appuyée par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil des maires octroie un montant de 10 000 \$ à Mme Amélie Desrochers, consultante, pour la mise en place d'un plan de développement et d'accompagnement pour le virage numérique des entreprises et organismes de La Mitis. Ce montant sera puisé à même le fonds éolien régional.

F. HYGIÈNE DU MILIEU

Il n'y a pas de point ce mois-ci.

G. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 20-05-107

Il est proposé par Mme Carolle-Anne Dubé de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 40.

Bruno Paradis
Préfet

Marcel Moreau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.